



**RÉGION ACADÉMIQUE  
LA RÉUNION**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Division  
des Personnels de  
l'Enseignement du Second degré**

DPES 3

Saint-Denis, le **28 NOV. 2022**

Affaire suivie par :  
David DELL'AQUILA  
Béatrice VELIA

Tél : 02 62 48 10 02  
Mél : mouvement2d@ac-reunion.fr

24 avenue Georges Brassens  
CS 71003  
97743 ST DENIS CEDEX 9

La Rectrice,

à

Monsieur le président de l'Université,  
Mesdames, Messieurs les chefs d'établissement du  
second degré,  
Mesdames, Messieurs les directeurs de CIO,  
Mesdames, Messieurs les inspecteurs d'académie,  
inspecteurs pédagogiques régionaux,  
Mesdames, Messieurs les inspecteurs de l'éducation  
nationale du second degré et du premier degré (PSY)

**Mobilité des personnels du second degré : affectation des personnels enseignants, d'éducation et des psychologues de l'éducation nationale à Saint-Pierre-et-Miquelon - Rentrée scolaire 2023**

Référence : Note de service du 14-10-2022 NOR : MENH2227292N BO n°42 du 10 novembre 2022

La note de service référencée ci-dessus a pour objet d'indiquer les conditions dans lesquelles seront déposées et instruites les candidatures des personnels enseignants du second degré, d'éducation et des psychologues de l'éducation nationale à une affectation à Saint-Pierre-et-Miquelon pour la rentrée scolaire 2023.



Je vous rappelle ci-après les dispositions concernant la constitution et l'envoi des dossiers de candidature :

<p><b>Constitution du dossier</b></p>	<p>Les candidatures, accompagnées des pièces justificatives doivent être impérativement déposées entre :</p> <p><b>le mardi 3 janvier et le mardi 17 janvier 2023 17 h (heure de Paris),</b></p> <p>par voie électronique <b>sur l'application Siat</b> via le portail Arena, rubrique gestion de personnels/I-Prof/Les services/Mouvement des enseignants du 2nd degré vers les COM.</p>
<p><b>Avis porté sur la candidature</b></p>	<p>Le supérieur hiérarchique du candidat portera son avis sur la candidature de l'intéressé, ainsi que son appréciation sur la manière de servir de ce dernier, via Arena, dans <b>l'application Siat</b> :</p> <p><b>du mercredi 18 janvier au mardi 31 janvier 2023 17h (heure de Paris).</b></p> <p>Cet avis et cette appréciation doivent être motivés. Une fois la fiche d'avis renseignée et signée par le supérieur hiérarchique, les candidats devront la numériser et la téléverser <b>dans l'application Siat</b> :</p> <p><b>au plus tard le mardi 31 janvier 2023 17h (heure de Paris).</b></p>

Résultat du mouvement vers Saint-Pierre-et-Miquelon : mai 2023.

Je vous prie de bien vouloir informer les personnels placés sous votre autorité de ces dispositions.

Pour la rectrice et par délégation,  
La secrétaire générale adjointe

Maryvonne CLÉMENT